

me agent d'assurance et garçon de buvette; il y a celle du nommé Smith, le garçon de buvette à l'hôtel où le pétitionnaire logeait; celle de Voight, autre garçon de buvette; celles de Boyd, gardien de la paix, de Clapp, serre-frein, et de Mtre Howden, avocat de M. Hadley dans cette cause. Avec cette série de témoignages complétée par ce fait que Mtre Howden a dressé l'acte de séparation en vertu duquel Hadley convenait de verser à Mme Hadley une somme de \$5,000, je ne crois pas que son témoignage soit de quelque valeur pour cette raison qu'au moment où Mtre Howden passait cet acte de séparation que son client payait \$5,000, il connaissait les propos tenus dans son étude par le témoin Parks et dont il a déposé devant nous. S'il faut en croire son affirmation, il était en possession de ce renseignement à l'époque, et alors que penser d'un avocat qui conseille à son client de consentir à verser \$5,000 pour obtenir la séparation de corps et de biens quand il possède le moyen légal de faire prononcer le divorce en faveur de son client sans frais onéreux? Je crois que cela suffit à discréditer tout à fait le témoignage de Mtre Howden et les dépositions des témoins cités par lui.

Le nommé Clapp, soi-disant serre-frein, a déposé devant nous. Ceux de nos collègues qui ont la enquête ont pu voir qu'on raconte qu'un soir, en l'absence de son mari parti pour Banff, Mme Hadley sortit de l'hôtel et y rentra en s'introduisant par les fenêtres du sous-sol. L'un des garçons de buvette, qui faisait la garde après minuit, affirme qu'il a vu Mme Hadley remonter tout habillée.

Mme Hadley ridiculise cette histoire, et elle déclare que quand même elle l'eut voulu, elle n'aurait pas pu passer par ces fenêtres qui sont trop petites. Là-dessus le comité a prononcé un ajournement de deux semaines. Pendant ce temps Foster alla à Brandon et revint déposer sur les dimensions des fenêtres. Pourquoi l'agent est-il allé prendre les mesures des fenêtres? Il jure qu'il n'a pas discuté la question du divorce avec personne à l'hôtel et qu'il ne savait pas ce qui se passait à Ottawa. Par pure curiosité, sans être demandé par personne, il prit un pied-de-roi et descendit dans le sous-sol pour mesurer les dimensions des fenêtres; puis il vint à Ottawa,

produit le résultat de ses recherches à une ligne près.

Le Sénat va-t-il ajouter foi à ce récit, évidemment fantaisiste?

Il déclara aussi que, passant un jour en boghei il aperçut ensemble M. Campbell et Mme Hadley par la fenêtre. D'autre part, il raconte qu'ayant engagé un agent, celui-ci déclara qu'il avait attaché un lacet de bottine à la porte de chambre de M. Campbell où se trouvait également Mme Hadley, dans le but de s'assurer à quelle heure elle en sortirait. Cet agent ne paraît pas avoir su quand la défenderesse sortit de la chambre; mais il déclare que les deux personnes y étaient encore au matin. La dame n'y était peut-être jamais entrée.

Tout cela se passait il y a deux ou trois ans. M. Hadley n'en parla jamais et il n'en fut pas question avant l'institution de ces procédures et avant qu'il eût mis l'agent Foster en campagne pour réunir des preuves ussifantes pour faire prononcer le divorce.

M. Hadley, dans sa déposition, déclare qu'il n'a jamais rien soupçonné de mal dans la conduite de sa femme pendant qu'ils vivaient ensemble. Il se souvient d'un seul incident que lui donna à douter sur la conduite de sa femme. Il en déposa. Un soir, M. Campbell entra dans sa chambre avec madame Hadley et ils se mirent à converser. M. Hadley fit observer à sa femme qu'il serait plus convenable de descendre dans la salle publique pour continuer la conversation.

Dans toute sa déposition, c'est le seul incident tendant à montrer que M. Campbell et madame Hadley se comportaient ensemble d'une façon familière. Madame Hadley et M. Campbell ont déposé également sur cet incident, et leurs explications sont plausibles.

Les principaux intéressés à la déclaration du divorce sont d'abord M. Hadley, le demandeur, qui naturellement voudrait bien voir aboutir sa demande; Foster, l'agent secret, qui recevra sans doute une somme généreuse si le divorce est prononcé, et maître Howden, l'avocat, qui a les mêmes intérêts.

Je crois que le Sénat devrait prendre beaucoup de précautions avant d'accorder le divorce. Quand le Sénat a raison de croire — et quand, comme dans ce cas-ci, il est